Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 10

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

entre tous pour la propagation des maladies, est à bannir. Un échantillon d'abeilles des essaims volages doit être envoyé au Liebefeld pour analyse.

Les annotations de récolte ainsi que celles concernant les colonies sont insuffisantes. En ouvrant chaque ruche, l'apiculteur devrait pouvoir trouver un résumé succinct le renseignant sur la marche de la colonie.

En plusieurs endroits, nous avons trouvé un fort bel outillage et matériel, propre, soigné ainsi que des laboratoires bien aménagés. La bascule ne devrait manquer dans aucune exploitation ; c'est un appareil indispensable dans la conduite du rucher.

Les connaissances théoriques sont à compléter. Les maladies des abeilles et leur traitement sont trop ignorés. Il y a là un beau champ d'activité pour les conférenciers et présidents de sections.

Si la théorie laisse quelque peu à désirer, il en est heureusement tout autrement de la pratique. Tous les concourants manient les abeilles calmement et judicieusement.

Le point noir est la comptabilité. Le système « Laur » est désiré mais non imposé. La comptabilité est nécessaire, non seulement pour se rendre compte de la rentabilité de l'exploitation, mais également pour soutenir nos revendications sur le plan cantonal et fédéral. Il faut arriver à présenter un modèle simplifié comprenant : inventaire d'entrée, compte de caisse avec recettes et dépenses, inventaire de sortie, contrôle des ventes de miel et heures de travail. Les apiculteurs valaisans ont fait bonne impression sur le jury, qui aurait désiré voir plus de concourants et qui gardera un excellent souvenir de son passage au Vieux Pays.

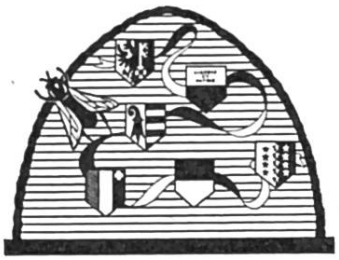

LA VIE DE NOS SECTIONS

Communiqués

Section des Alpes

Dans sa séance du 11 septembre 1954, votre Comité s'est spécialement occupé du *Projet de Statuts de la Coopérative des miels de Suisse romande.* (Voir « Journal » d'août et septembre 1954).

Quelques amendements y seront proposés à l'assemblée du 23 octobre prochain.

Il estime que la documentation relative à cet organisme projeté lui paraît suffisante pour permettre à nos membres de se déterminer le cas échéant. C'est pourquoi il ne voit pas l'opportunité de convoquer une assemblée extraordinaire à cet effet.

Il recommande donc aux futurs coopérateurs des « Alpes » d'adresser leur bulletin d'adhésion, dûment rempli, à M. Ed. Fankhauser, président, Territet, pour le 15 octobre au plus tard ; formulaire à détacher à la dernière page blanche du « Journal » de septembre 1954.

Il rappelle encore les buts principaux de la future association : posséder des stocks toujours disponibles, prises en charge des miels indigènes par les importateurs, écoulement de la récolte à des prix normaux, éviter la chute des cours les années de forte production notamment, etc.

D'autre part, votre Comité était représenté à l'assemblée préparatoire du 21 août dernier.

Nos souscripteurs de parts sont invités instamment à assister à l'assemblée constitutive de la dite «Coopérative», fixée le 23 octobre prochain à Lausanne. Pour le détail, se reporter au « Journal » de septembre 1954, page 256.

Enfin, nous vous informons d'ores et déjà que l'assemblée générale d'automne aura lieu le 14 novembre à Villeneuve, où vous êtes attendus nombreux.

Du 15 septembre 1954. *Pour le Comité : A. Porchet, secrétaire.*

Société d'apiculteure de Lausanne

Le comité informe les sociétaires que les « séances amicales » reprendront le lundi 11 octobre 1954, à 20 h. 30 précises, au local habituel, restaurant de la Cloche, salle de la rue Pichard.

Ordre du jour : Coopérative des miels de Suisse romande. — Hivernage des colonies. — Divers. *Le Comité.*

Côte neuchâteloise

Bien que nous n'ayons pas eu une grande activité cette année, voici quelques renseignements sur les affaires courantes.

Le comité a tenu séance le 16 septembre, pour prendre position sur la création d'une coopérative romande des miels. Le comité a décidé d'y adhérer en prenant 6 parts de Fr. 50.— chacune. Les apiculteurs seront renseignés lors d'une prochaine assemblée. (Voir Journal).

La cotisation pour 1955, de Fr. 10.— est à payer avant le 1er novembre par compte de chèques post. IV. 897. Côte neuchâteloise. Dès le 10 novembre elle sera perçue en remboursement. *Le secrétaire*

Convocation

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 11 octobre 1954, à 20 h. 30 précises, au local : Rue de Cornavin 4.

SUJET : Causerie surprise avec projections.

N.B. L'assemblée générale de fin d'exercice aura lieu le dimanche 14 novembre prochain.

Section de Cossonay

Les membres sont convoqués en Assemblée extraordinaire le dimanche 10 octobre 1954 à l'Hôtel d'Angleterre à Cossonay à 14 heures.

Ordre du jour : 1. Coopérative romande des miels. 2. Divers.

Le Comité

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: 1/1 Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: 1/1 Fr. 100.-, 3/4 Fr. 85.-, 1/2 Fr. 60.-, 1/4 Fr. 30.-, 1/8 Fr. 15.- 1/16 Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.